

COMMUNE DE LE PORGE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°23- 31

POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION(S)	5

Objet : DESIMPERMEABILISATION ET RENATURATION DE LA PLACE SAINT SEURIN ET DES COURS DU GROUPE SCOLAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

Présents (18) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Vanessa LABORIE-SALESSE, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Nicolas FERET, Guillaume BOUSBIB, Yohann PECHE, David FAURE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Corine SEGUIN, Pierre HARROUARD, Elise MOURA.

Pouvoirs (4) :

Philippe PAQUIS..... pouvoir à Sylvain LAMOTHE
Lucia MARTA..... pouvoir à Sophie BRANA
Martial ZANINETTI pouvoir à Pierre HARROUARD
Sonia MEYRE pouvoir à Elise MOURA

Absente (1) : Ingrid CONNESSON

Nombre de Conseillers en Exercice : 23

Secrétaire de séance : Nicolas FERET

RAPPORTEUR : Mme la Maire

Dans le cadre de son projet de dynamisation du centre bourg, la commune de LE PORGE souhaite procéder à un réaménagement de la place Saint Seurin conformément aux orientations de programmation dégagées lors de l'étude urbaine de redynamisation en 2022.

Pour mémoire, le parti pris de cet aménagement poursuit les objectifs principaux suivants :

- Créer un bourg « jardin » visant à préserver les arbres existants et renforcer la biodiversité.
- Animer la place aux moyens d'espaces repensés (pôle administratif, halle/ombrière, marché de plein vent) et d'un mobilier adapté.
- Apaiser la mobilité en optimisant la place de l'automobile (empreinte de la voirie, stationnements), en développant des liaisons piétonnes et/ou cyclables et en marquant de manière plus appuyée les entrées en centre bourg.

L'extension de cette action de désimpermeabilisation et de renaturation aux cours du groupe scolaire paraît également opportune dans une optique pédagogique et éducative. Les cours de l'école, en partie bitumés, n'ont actuellement aucune végétation. La désimpermeabilisation de ces lieux de vie, par la mise en place de nouveaux espaces de verdure, conduirait à l'apparition de nouveaux supports de jeux pour les enfants, dont les études montrent qu'ils sont particulièrement stimulants pour leur développement physique, intellectuel et social.

L'Etat ; le département de la Gironde, le parc naturel régional du Médoc ainsi que l'Agence de l'eau Adour Garonne accompagnent et encouragent ces politiques éducatives et environnementales à travers le déploiement de subventions (fonds vert d'accélération de la transition énergétique dans les territoires).

Dans ces conditions, nous entendons solliciter leur concours financier en déposant une demande de subvention qui nous permettrait d'atteindre les objectifs précités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.110-1, L.110-2 ;

Vu les études engagées dans le cadre de la dynamisation du centre-bourg de la commune ;

CONSIDERANT les objectifs de désimperméabilisation et de renaturation poursuivis par le projet d'aménagement du centre-bourg ;

CONSIDERANT la nécessité d'inclure les cours du groupe scolaire dans cette action de requalification et d'apaisement des espaces publics ;

CONSIDERANT que ces travaux sont éligibles aux subventions de l'ETAT, du Département de la Gironde, des fonds européens via le Parc Naturel Régional du Médoc et de l'agence de l'eau Adour Garonne ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel ci-après détaillé ;

Financeurs	Pourcentage	Montant (€)
Etat Fonds vert	44.5%	633 750
CD 33	21%	300 000
Agence de l'Eau Adour Garonne	9.5%	135 000
Fonds européens (PNR)	5%	71 250
Commune (autofinancement)	20%	285 000
Total	100%	1 425 000

Le Conseil municipal, à la majorité avec 17 votes POUR et 5 ABSTENTIONS (Pierre Harrouard, Corine SEGUIN, Elise MOURA, Martial ZANINETTI par pouvoir à Pierre HARROUARD et Sonia MEYRE par pouvoir à Elise MOURA),

APPROUVE Le principe de désimperméabilisation et de renaturation de la place Saint Seurin et des cours du groupe scolaire de la commune de LE PORGE ainsi que le plan de financement proposé.

AUTORISE Madame le Maire à solliciter les partenaires financeurs et à signer tous documents relatifs à l'octroi de subventions de ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre seront les signatures.

Le secrétaire de séance,

Nicolas FERET




La Maire,

Sophie BRANA



La Maire,

. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.

. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.